

METTRE EN PLACE LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT OUVERT

Synthèse du guide pratique à destination des municipalités tunisiennes



TRANSPARENCE

La transparence consiste à donner l'accès à tous aux documents administratifs de la municipalité. Lorsque les données sont publiées en ligne et gratuitement, on parle alors d'open data.

BONNES PRATIQUES

- Publier et mettre à jour les documents et informations essentielles : finances publiques, budget, procédures, etc...
- Publier des données anonymisées et exploitables sur le portail open data national
- Anonymiser les données à caractère personnel au sein des documents publiés.
- Former les agents de la municipalité à l'ouverture des données afin d'homogénéiser le processus et de multiplier les données publiées



AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'amélioration des services publics locaux consiste à faciliter l'accès des usagers à des services publics plus lisibles, facilement accessibles et plus rapides.

BONNES PRATIQUES

- Créer un site Internet et consacrer une rubrique dans votre site pour informer et renseigner les citoyens sur toutes les formalités et les procédures administratives
- Mettre en place des procédures dématérialisées et en ligne en commençant par les plus fréquentes
- Organiser des ateliers pour les personnes ne sachant pas utiliser Internet
- Former les agents municipaux aux bonnes pratiques d'accueil et de communication avec les usagers et la gestion de leurs demandes de manière efficiente



PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne désigne l'association du plus grand nombre de citoyens à la définition et à la mise en œuvre d'un projet collectif pour leur ville.

BONNES PRATIQUES

- Mettre en place des projets de participation citoyenne numérique et en présentiel
- Nommer des 'référents participation citoyenne' au sein de la municipalité
- A l'issue des projets de participation citoyenne, faire un retour au citoyen et l'informer des suites
- Mettre en place des réunions et débats publics sur des programmes urbains et aménagement du territoire



INTÉGRITÉ ET REDEVABILITÉ

L'intégrité désigne le respect des procédures administratives et la transparence quant aux intérêts particuliers des élus et agents. La redevabilité consiste à informer le citoyen des activités, choix et décisions de la municipalité.

BONNES PRATIQUES

- Publier les procédures administratives spécifiques à la municipalité et veiller à ce qu'il n'y ait pas de passe-droit
- Accompagner le citoyen tout au long du suivi d'une procédure administrative
- Réaliser et publier des compte-rendu des activités, des décisions, des réunions y compris lors de la coordination entre services



REPUBLIQUE
TUNISIENNE



#PAGOF



etalab

